



Tout nouveau tout chaud, vous tenez entre les mains la toute première newsletter dédiée à l'actualité de la charte « Objectif CO₂ » en Auvergne et plus largement à l'actualité transport.

Ce flyer est le vôtre, n'hésitez pas à le faire vivre, à le diffuser, à le commenter et à l'améliorer !

Le mot du jour

Les Transports Bousquet reviennent sur leur participation à la manifestation du 5 mars dernier : « *Ce club est une véritable réussite. Cela nous a permis de sortir la tête du guidon et d'échanger de manière fructueuse avec nos confrères* ».

A noter sur les agendas : un nouvel évènement médiatisé d'une quinzaine de signatures aura lieu début octobre 2015.

« Charte Objectif CO₂ : en Auvergne, 5 nouveaux transporteurs s'engagent et 5 autres poursuivent leur engagement »

5 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises, EURO TRANS CHANET, GTMV, GTY, Michel VISY et Transports BOUSQUET, ont concrétisé leur engagement en signant, le 5 mars 2015, la Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂. 5 autres entreprises de transport routier de marchandises ont renouvelé leur engagement à l'occasion de cette signature : ATR, FRET ECLAIR, Transports BONNAFOUX, Transports DABRIGEON et LHERITIER et Fils.

Ces 10 nouveaux engagements qui mobilisent **412 conducteurs** et **368 véhicules**, permettront d'économiser sur 3 ans **515 200 litres de gasoil** et ainsi d'éviter le rejet de près de **1 600 tonnes de CO₂**.

En Auvergne, depuis 2009, ce sont **51 entreprises de transport routier** de marchandises et de voyageurs, regroupant de très petites entreprises (4 conducteurs) et de très grands groupes (410 conducteurs), qui se sont engagées dans cette démarche.

Leurs engagements, qui concernent un parc d'environ **3 100 véhicules** et un effectif de 3 300 conducteurs, représentent **une économie de 4,6 millions de litres de carburant**, soit près de **14 000 tonnes de CO₂**.

Madame Nathalie FRELIER, Directrice Régionale de l'ADEME Auvergne, Monsieur Patrick VERGNE, Directeur Adjoint de la DREAL Auvergne et Monsieur Alain LASSALLE, Président de la FNTR Auvergne, entourent les entreprises de transport signataires présentes : Transports BOUSQUET, Transports BONNAFOUX, GTMV, GTY, Michel VISY, ATR, LHERITIER et Fils et en présence de M. David FAYOLLE du Cabinet AJI-EUROPE



Source : ADEME

Zoom sur la climatisation évaporative

Le principe : L'air extérieur chaud et sec est filtré, rafraîchi et réhydraté grâce à l'évaporation d'eau puis diffusé dans la cabine. Cette technologie présente la particularité de fonctionner en air neuf, sans recyclage de l'air intérieur, tout en apportant une filtration et une purification de l'air extérieur introduit.

Coût : L'investissement dans un système de climatisation évaporative pour une cabine est de l'ordre de 1 500 euros (montage sur un véhicule neuf non équipé d'une climatisation traditionnelle).

Contraintes éventuelles :

- L'installation du système sur le toit du véhicule peut poser problème si le toit n'est pas parfaitement plat.
- Réduction de l'aérodynamisme du véhicule.
- Remplissage quasi-quotidien du réservoir d'eau pour le fonctionnement de la climatisation.
- Abaissement de la température plus faible qu'avec une climatisation classique (de -9 à -13 °C pour une température extérieure de 35 °C).

Les avantages : D'un point de vue environnemental, la technologie évaporative présente les avantages cumulés de n'utiliser aucun fluide frigorigène agissant sur l'effet de serre et de diminuer la surconsommation de carburant due au fonctionnement de la climatisation (gain ~3 % par rapport à une climatisation classique).

Question confort, l'air de la cabine est réhydraté ce qui supprime la sensation d'air sec induite par les systèmes de climatisation classique.



Source : AEREL



« Le Club des signataires se réunit à nouveau »

Le 5 mars 2015 a eu lieu une nouvelle réunion du club des signataires de la charte « Objectif CO₂ ».

Pendant presque deux heures, les 14 transporteurs présents ainsi que les acteurs institutionnels ont pu échanger sur leurs bonnes pratiques et leurs axes de développement actuel... avant de terminer la discussion autour d'un buffet !

Suite aux témoignages des Transports Bousquet, d'Euro Trans Chanet et d'ATR, plusieurs points saillants ont été mis en avant lors de l'atelier :

- Les efforts entrepris lors des premiers engagements dans la charte portaient surtout sur les véhicules eux-mêmes. Les réengagements dans la démarche sont principalement axés sur le management des conducteurs.

- La généralisation des boîtes de vitesses robotisées, qui permet de générer des gains substantiels par rapport à une boîte séquentielle, nécessite une formation initiale spécifique des conducteurs (car la méthode de conduite est différente) et des rappels réguliers. Attention cependant aux disparités de conduite lors de permutation des conducteurs sur des véhicules de marques différentes. Si un véhicule est dédié à un type de parcours, la boîte robotisée peut être paramétrée manuellement pour répondre plus efficacement aux spécificités du parcours.

- L'informatique embarquée a un rôle prépondérant à jouer dans l'analyse du coût économique du transport, en particulier en ciblant itinéraire par itinéraire. Cela nécessite un traitement informatique adéquat a posteriori, mais permet d'intégrer par exemple l'effet « temps » entre deux tournées identiques, mais à des horaires de départ différents, qui peut induire de fortes disparités sur le coût du transport.

Mise en place d'un label associé à la démarche « Objectif CO₂ »

2 outils complémentaires seront bientôt (a priori au 2^{ème} semestre 2015) à la disposition des transporteurs :

- La **charte « Objectif CO₂ »**, en tant que **démarche de progrès** pour l'entreprise avec la formalisation d'un plan d'actions,

- Le **label « Objectif CO₂ »**, en tant que **démarche de performance**, dont l'objectif est d'assurer une meilleure visibilité et reconnaissance des entreprises les plus performantes auprès de leurs donneurs d'ordres, notamment grâce à l'uniformisation des méthodes et des critères d'évaluation et la vérification par audit de la qualité et la fiabilité des données d'activité.

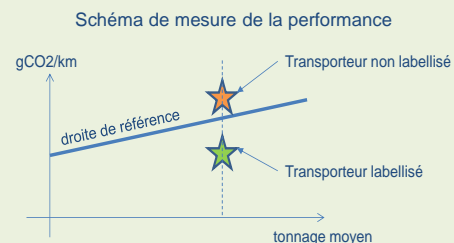
Les différentes étapes du processus de labellisation :

- Création d'un compte sur l'outil en ligne www.objectifco2.fr et saisie des données d'activité sur l'ensemble du périmètre de l'entreprise (sans obligatoirement être signataire de la charte Objectif CO₂),

- Vérification (automatique) de la performance, calculée à partir des émissions relatives des véhicules (en gCO₂/km) et comparée à la performance de référence HBEFA (sur les données du parc français)

- Déclenchement de l'audit sur site de contrôle des données,

- Délivrance du label sur 3 ans (sous réserve de mise à jour annuelle des données d'activités et que la performance de la flotte de l'entreprise ne se dégrade pas).



Votre chargé de mission a participé à la conception du label et pourra vous guider pour l'intégrer.

Où retrouver toute l'information sur la charte CO₂

Découvrez la nouvelle rubrique « Politique environnementale » de l'ORT et le dossier charte CO₂ comportant la liste mise à jour des entreprises chartées

www.transport-auvergne.com/ort/manuel_gauche/politique_environnementale/demarche_objectif_co2

La DREAL Auvergne propose également un dossier charte CO₂

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/demarche-objectif-co2-les-transporteurs-s-engagent-r203.html

Au niveau national, la partie « Documents » du site géré par l'ADEME permet de comprendre tous les rouages de la démarche

www.objectifco2.fr/index/documents

Dans le prochain numéro (automne 2015), retrouvez toute l'actualité de votre région et un zoom sur les motorisations alternatives.